

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 5 (1925-1934)

Heft: 5

Rubrik: Mémoires, rapports, etc.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mémoires, et Rapports, etc.

présentés à la Société

du 12 novembre 1931 au 27 avril 1933.

1017. — *Séance du 12 novembre 1931.*

Pellegrino Rossi: Lettres politiques au syndic Jean-Jacques Rigaud, par M. Gustave DOLT. — Impr. sous le titre de: *Lettres politiques de Pellegrino Rossi au syndic Jean-Jacques Rigaud. 1832-1841.* Genève, 1932, in-8, 164 p.

Quelques châteaux peu connus des environs de Genève: Montforchey, Rochefort, Cornillon, Florimont, avec projections lumineuses, par M. Louis BLONDEL.

Le château de *Monforchey* (Monforchier) s'élevait à la limite du Faucigny et du Chablais, sur les Fourches d'Habères, à 1545 m. d'altitude, vrai nid d'aigle dont il ne reste que très peu de vestiges. Les chroniques de Savoie attribuent fréquemment à d'autres châteaux les événements qui le concernent. Il a dû être construit vers 1305 par Hugues, seigneur de Faucigny. D'après les comptes de châtelainie, on sait qu'il a été assiégé et brûlé par Edouard de Savoie en 1307 mais non détruit, car il est cité à plusieurs reprises en 1321, 1322 et 1369. Ce château, en forme de fuseau ou de double éperon, est curieux comme construction; M. Blondel en montre le plan et donne la liste de ses seigneurs, qui dépendaient du Faucigny. Ses ruines étaient encore bien visibles en 1867. En leur milieu on éleva, en 1898, une statue de Saint-François de Sales.

Le château de Boège, ou de *Rochefort*, dont les ruines occupent un éperon rocheux du versant sud des Voirons, au N.-E. du hameau des Périers, est à peu près ignoré. Berceau de la famille de Boège, déjà citée en 1138, il offre encore des pans de murs importants. Dépendant du Faucigny, il a été pris et repris pendant les guerres féodales, particulièrement en 1305, par le seigneur de Faucigny, puis par Edouard de Savoie. A l'extinction de la famille de Boège, il passe au XV^e siècle aux Montvuagnard. Si le donjon carré est rasé, les courtines et la base d'une tour circulaire offrent beaucoup d'intérêt; certaines parties remontent à l'époque romane.

Cornillon, qu'il ne faut pas confondre avec Rumilly-sous-Cornillon qu'il domine de beaucoup, n'a jamais été décrit. Les restes de sa tour circulaire occupent le sommet d'un rocher dominant d'un côté la

Borne, de l'autre le village de Saint-Laurent. Ses ruines sont difficilement accessibles. Ce château, qui existait déjà en 1220, est cédé en 1254 par Alix comtesse de Genève, à son fils Rodolphe. En 1260, il est entre les mains de Pierre de Savoie qui dit avoir des droits sur lui par sa mère, fille du comte de Genève. On le cite encore en 1306 comme possession de la famille comtale de Genève, puis il n'en est plus fait mention. Sa tour avec voûte inférieure hémisphérique est sans doute l'œuvre de Pierre de Savoie; l'enclos de murs annexe, de plan rectangulaire, est plus ancien.

Les ruines du château de *Florimont* occupent un contrefort du Jura, au-dessus de Gex, un peu en aval de la Fontaine de Napoléon. Cette forteresse commandait le défilé et la route de la Faucille; elle ne semble guère antérieure au début du XIV^e siècle, sa première mention étant de 1310. Dépendant du sire de Gex, assiégée en 1353 par Amédée VI de Savoie en même temps que Gex, elle est mentionnée jusqu'à la fin du XIV^e siècle; ce sont des mesures en 1445. Le château est une *bâtie* à plan régulier rectangulaire avec larges fossés bien visibles et tour circulaire à un angle; l'entrée est commandée par une première défense.

M. Blondel montra des relevés de toutes ces ruines.

1018. — *Séance du 26 novembre 1931.*

Genève en 1792: Lettres de M. et M^{me} De Tournes-Lullin, par M. Henri LE FORT.

Lorsqu'au mois d'octobre 1792 Montesquiou investit la République, beaucoup de Genevois envoyèrent leur famille aux environs, dans le Pays de Vaud notamment, pendant qu'eux-mêmes se préparaient à défendre la ville. M. de Tournes-Lullin était du nombre; il envoya sa femme à Aubonne et remplit consciencieusement ses devoirs militaires, bien qu'il ne fut plus jeune. Entre les deux époux s'établit une active correspondance, familière, courtoise et tendre, à la mode de l'époque. D'Aubonne viennent les petites nouvelles, l'énumération des exilés, ceux qui arrivent, ceux qui vont plus loin et bientôt ceux qui ont le bonheur de pouvoir rentrer. Les lettres de M. De Tournes ont un intérêt historique plus grand: elles décrivent au jour le jour les mesures prises pour fortifier la ville, les spectacles inusités amenés par cette vie de siège; les ministres qui montent la garde, les adolescents employés aux fortifications, les allées et venues des négociateurs, les nuits de garde, et surtout la grande revue du 10 octobre passée par le Conseil, à la Corraterie, qui montra les Genevois déterminés à combattre s'il le fallait.

Un krach financier à Genève au XVIII^e siècle, par M. André CORBAZ¹.

La Régence succédant à une longue période de marasme économique et politique avait marqué, dans le monde des affaires, un

¹ Archives de la Gara: Papiers Thellusson.

épanouissement dont Genève fut une grande bénéficiaire. C'est alors que s'édifient de grandes fortunes et que la ville et la campagne environnante voient surgir ces demeures et ces parcs sumptueux qui révèlent un goût parfait. A Genthod, Ami Lullin passionné d'art promène ses hôtes le long des allées, sous le berceau d'essences rares qui se mirent dans le lac.

L'un de ses hôtes habituels était son parent, le conseiller Jean Tronchin, qui avait vu, lors des journées révolutionnaires de 1734, se déchaîner contre lui la colère du peuple: la bourgeoisie avait exigé sa destitution avec celle de quelques autres « Tamponneurs ».

Jean Tronchin avait donné en mariage sa fille Anne à Abraham Diodati, un tout jeune homme qui s'occupait de banque. On nous le représente comme trop crédule et confiant, « doux, sage, de mœurs réglées et craignant Dieu ». Grâce à l'appui des Tronchin, la banque Diodati prospéra, comptant parmi sa clientèle les familles de considération qui tenaient dans l'Etat tous les postes importants; Diodati était très lié avec le banquier Louis Labat bien connu de Voltaire, il entretenait aussi des relations avec la maison Fischer de Reichenbach, à Berne.

Or, au début de mai 1736, on apprenait la mort de Diodati, qui n'avait que 30 ans, après quelques jours de fièvre cérébrale; l'opinion s'inquiéta et ce fut bientôt la panique: on parlait de Mississipi genevois. Le défunt avait été entraîné à de mauvaises spéculations par Fischer. « Depuis que Genève est Genève, jamais pareil cas n'est arrivé. » Tronchin et sa femme passèrent une quinzaine à fouiller les papiers et vérifier les comptes, pour aider la commission de liquidation. A côté des Tronchin, Calandrini, Boissier-Pictet et Naville-Boissier, qui perdaient des sommes qui nous paraissent minimes puisque chacune ne dépassait pas 15.000 livres, il y avait tous les petits déposants dont il nous est dit: « Des réfugiés y perdent tout leur avoir et plusieurs créanciers sont réduits à la misère. »

La politique s'en mêla. On était au plus fort des troubles (1734-1738). Diodati allié aux Tronchin était un négatif. Quelle occasion de tomber sur « la gent » Tronchin, dont le luxe faisait ombrage aux simples citoyens qui voyaient chaque jour s'agrandir le fossé entre le peuple et ses gouvernants !

Jusque dans la procédure qui suivit, les partis s'affrontèrent. Le gouvernement, dominé par Louis Le Fort, un transfuge du patriciat, tout dévoué à la bourgeoisie, usa d'intimidation envers la veuve qui, cependant, fit son devoir en abandonnant sa dot et ses gains nuptiaux, ne se réservant pour elle et ses trois enfants « qu'un petit bien ».

1019. — *Séance du 17 décembre 1931.*

Les fresques de l'église de Montcherand et leurs sources d'inspiration, avec projections lumineuses, par M. Eugène BACH. — Impr. sous le même titre dans *l'Indicateur d'antiquités suisses*, 1932, n° 1, p. 10-27.

Voyage d'un prince royal de Pologne en Suisse au XVII^e siècle, par M. Henry DEONNA.

Le prince Ladislas ou Wladislas de Pologne, plus tard roi de Pologne sous le nom de Ladislas VII, fit en 1624 un voyage en Suisse, dont le récit nous a été laissé dans un manuscrit dressé par son secrétaire Etienne Pac et imprimé en polonais en 1854.

Il quittait Varsovie le 17 mai 1624, accompagné du prince Radziwill, du comte Doenhof, d'Etienne Pac et de quelques autres personnages.

Son itinéraire était: Vienne, où il visita l'empereur, Bruxelles, où l'attendait l'infante d'Espagne. Puis, par Metz et Strasbourg, il atteignit Bâle, le 7 novembre. Après une aventure qui aurait pu tourner au tragique à Olten, il visita Zoug, Schwyz, Lucerne, Altdorf, etc., pour gagner Milan.

Les montagnes surtout firent une grande impression sur le prince, de même que la simplicité et la bonhomie de leurs habitants; il s'amusait de leurs propos et d'une familiarité à laquelle il n'était pas accoutumé.

Le récit de Pac a le mérite d'être sincère, mais il ne faut pas s'attendre à y trouver des considérations bien élevées.

Le 22 mai 1625, le prince rentra à Varsovie.

Voir aussi la *Revue d'histoire suisse*, 1931, p. 452-458.

Comment retrouver les objets perdus, superstition d'autrefois, par M. Emile RIVOIRE.

M. Rivoire donne lecture d'un curieux passage du « Registre du Conseil » du vendredi 16 août 1639 (vol. 138, p. 555): « Monsieur le lieutenant a représenté que la belle mere de l'executeur de la haute justice porta hier moudre ung bichet de bled en ung moulin et attacha à la roue dudit moulin un billiet dans lequel il y a des caracteres, et ce avec de la cire. Et ayant esté interrogée pourquoy elle attacha ledit billiet en ladite roue, elle auroit respondu que c'estoit pour scavoir qui luy avoit pris ung cullier d'argent qu'elle avoit perdu; et que l'opinion commune en leur cartier est que lors qu'on attache ung semblable billiet à la roue du moulin, que celui ou celle qui a desrobé la chose que l'on cherche faict autant de tours que ledit billiet jusques à ce qu'il ait rendu ce qu'il a desrobé; et qu'en effect depuis une fille la vinst trouver et luy dit qu'elle luy bailleroit ung autre cullier d'argent.»

1020. — *Séance du 7 janvier 1932.*

La prise d'armes de 1782 à Genève, par M. Edouard CHAPUISAT.
— Impr. sous le même titre par la Société, Genève, 1932, in-16, 392 p.

1021. — *Séance du 21 janvier 1932.*

Défense du « Levain du calvinisme », par M. Henri DELARUE.

On a émis des doutes sur l'authenticité du *Levain du calvinisme* de Jeanne de Jussy, mais ils ne se justifient pas: la langue d'abord est

bien celle du milieu du XVI^e siècle; l'esprit dans lequel l'ouvrage est écrit permet-il de l'attribuer à une des clarisses expulsées? Sans doute: le couvent fondé par la maison de Savoie, recruté parmi la noblesse du diocèse, ne pouvait être qu'un refuge de l'esprit mamelou. Les clarisses étant cloîtrées, comment sœur Jeanne a-t-elle pu rédiger un récit dont l'ordre chronologique est impeccable à partir de l'affaire des placards? Elle était renseignée, elle le dit elle-même, par le confesseur du couvent, Jean Gacy; et en effet son récit de la dispute de Rive est conditionné par le rôle qu'y a joué Gacy, elle a donc pu prendre régulièrement des notes à partir de l'affaire des placards qui l'aura vivement frappée; elle était du reste la secrétaire du couvent. Nous avons un manuscrit du *Levain*, qui appartenait à M. Théophile Dufour, et c'est sans doute l'original: des annotations montrent qu'il appartenait au couvent de Sainte-Claire d'Annecy, où Jeanne de Jussy a fini ses jours; le filigrane du papier le fait remonter à 1535-1537 environ et l'écriture est identique à celle d'un reçu que nous savons être de la main de Jeanne de Jussy; le *Levain du Calvinisme* paraît donc bien être son œuvre.

Une nouvelle station néolithique dans le département de l'Ain (avec exposition des objets recueillis), par MM. Olivier REVERDIN et Jean-Jacques FEHR. — Impr. sous le titre de: *Une nouvelle station néolithique près de Génissiat (Ain)*, dans *Genava*, X, 1932, p. 33 à 42.

1022. — *Séance du 11 février 1932.*

Un manuscrit inédit d'un ami de Lamartine, Adolphe de Circourt, sur Genève à l'époque de la Restauration, par M. Paul-Emile SCHAZMANN. — Impr. sous le titre de: *Adolphe de Circourt, Genève de 1815 à 1840*. Genève, 1932, in-16, 83 p.

Quelques notes sur les monuments d'Abondance, avec projections lumineuses, par M. Paul-Edmond MARTIN. — Impr. sous le même titre dans la *Revue Savoisiennne*, 1931, p. 210 à 240.

1023. — *Séance du 25 février 1932.*

Projet de fortification de Genève en 1607 par l'ingénieur Du Temps, avec projection lumineuse, par M. Gustave VAUCHER. — Impr. sous le titre de: *Un plan de Genève en 1607*, dans *Genava*, XI, 1933, p. 143 à 147.

Les copies des papiers diplomatiques anglais aux Archives fédérales, par M. André DUCKERT.

A Londres, comme dans d'autres importants dépôts d'archives de l'étranger, le Conseil Fédéral a fait copier ou inventorier les documents concernant l'histoire suisse. Ce soin a été confié au ministre de la Confédération à Londres, et le travail — dont les résultats sont aux Archives fédérales — a duré de 1894 à 1909. Il

s'agit donc, pour la période 1582-1850, des papiers diplomatiques émanant soit du gouvernement (principalement des secrétaires d'Etat), du roi, des agents diplomatiques auprès du Corps Helvétique en tout ou partie, (et par conséquent auprès de Genève), soit des papiers émanant de ces derniers États.

Cette correspondance officielle, avec ses annexes (intelligences, copies de pièces diverses, lettres de créance et de rappel, mémoranda, correspondances privées, etc.) et les minutes, sont déposés pour la plupart au Public Record Office de Londres, c'est-à-dire aux archives de l'Etat. Ils sont classés en trois séries: *State Papers, Switzerland*, vol. 1 à 52, 1582-1775, plus trois autres volumes; *Foreign Office, Switzerland*, dès 1781, vol. 1, dernier utilisé: vol. 107; *Royal Letters* nos 1 à 3. Il faut y ajouter des papiers restés dans des archives privées et maintenant au British Museum, ainsi que quelques documents à la Bodleian Library, d'Oxford, et à la Lambeth Palace Library (bibliothèque du palais de l'archevêque de Londres). Il a été copié aussi d'assez nombreuses pièces se rapportant uniquement à la Savoie et au royaume de Sardaigne.

Ces copies forment 94 dossiers. Des répertoires ont été faits qui couvrent les années 1582 à 1698 environ, et 1800 à 1850.

L'administration de la Salle Harvey, aux Archives d'Etat, a chargé M. Duckert d'établir un regeste des pièces concernant l'histoire de Genève. On y trouve particulièrement l'inventaire de la correspondance des divers agents du gouvernement britannique auprès de la République de Genève dont plusieurs étaient accrédités aussi auprès du Corps Helvétique. Ce sont: les ministres Pitt; Rev. Dr John Pell, 1654-1658; G. Downing, 1654-1655; S. Morland, 1655-1658; les résidents Philibert D'Hervart, baron de Huningue, 1689-1692, et G. Perrinet, marquis d'Azeliens, 1695-1710; les ministres résidents J. Dayrolle (ou d'Ayrolle), 1715-1717; A.-L. de Saint-Georges, comte de Marsay, 1717-1738; le comte Jacques Pictet de Pregny, 1763-1767; les chargés d'affaires: J.-G. Catt, 1769-1772; le comte Isaac Pictet, 1772-1774; R.-S. Fitz-Gerald, 1792-1795; et P.-A. Rigaud, 1791-1794.

Le grand intérêt de ces copies est de bien mettre en évidence les efforts de l'Angleterre et de certains Genevois pour lutter contre l'influence française si puissante à Genève et en Suisse, au XVII^e et au XVIII^e siècles.

Nouveaux aspects de l'étude de la sculpture romane en France, d'après des livres récents, avec projections lumineuses, par M. Jean VALLERY-RADOT. — Voir *Revue de l'art ancien et moderne*, 1932, et *Revue d'histoire suisse*, 1932.

1024. — *Séance du 10 mars 1932.*

Genève en 1824: lettres inédites du professeur P.-F. Bellot à Etienne Dumont, (1^e partie), par M. Jean MARTIN.

Bellot le sédentaire et Dumont le voyageur, Bellot le Genevois et Dumont l'Européen formèrent la plus sympathique paire d'amis

qu'on puisse imaginer. Célibataires tous deux ils passèrent ensemble les étés de 1822 à 1827 dans la propriété de Dumont aux Philosophes, aux portes de Genève, mettant en commun leurs aspirations et leurs travaux.

D'avril à fin août 1824 ce dernier fit un voyage en Angleterre, et grâce à cette absence nous possédons, par les lettres que lui écrivit alors Bellot, une relation très vivante de la vie genevoise au cours de ces cinq mois: intrigues pour des nominations universitaires; discussions au Conseil Représentatif au sujet de la loi sur les communes, au sujet des fortifications, de la maison pénitentiaire; luttes pour défendre les réfugiés politiques à Genève; révision du régime hypothécaire; élections au Conseil Représentatif; insistence du colonel Dufour pour la création du quai du Rhône.

C'est un véritable kaléidoscope, dans lequel Bellot fait passer aussi, à côté de réflexions sévères sur la politique des Ultras en France, un portrait malicieux du naïf et maladroit pasteur Dittmar et de ses démêlés avec les autorités en raison de ses manifestations anticatholiques.

Mais le plus joli morceau de ces lettres inédites de Bellot, c'est une description à la fois amusante, pittoresque, émouvante, d'une fête de famille dans la maison de Dumont, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire du père de Bellot.

Sans être aussi animé que celui d'autres correspondants de Dumont — nous pensons à Mirabeau, à M^{me} de Staël, à Frédéric-César de la Harpe, à du Chastelet — le style de Bellot est très évocateur d'une période intéressante de l'histoire de Genève: une période où le libéralisme, que l'on croyait alors condamné à mort, était à la veille de ses plus glorieuses victoires.

Basilique romaine (?) et habitations gauloises à la rue du Vieux Collège, avec projections lumineuses, par M. Louis BLONDEL. — Impr. sous le titre: *Maisons gauloises et édifice public romain*, dans *Genava*, X, 1932, p. 53.

1025. — *Séance du 7 avril 1932.*

Bucer et l'oeuvre de Calvin, par M. Jacques COURVOISIER. — Impr. dans la *Revue de théologie et de philosophie* (Lausanne), nouv. série, t. XXI (1933), p. 66-77.

La Réforme à Genève avant la Réforme, par M. Henri DELARUE.

Par ce titre M. Delarue entend les mouvements évangéliques à Genève avant la venue de Farel. La Réforme n'a pas été chez nous, autant qu'on veut bien le dire, une affaire politique: on y connut Luther de longue date; comme partout, on était las de l'égoïsme du clergé et scandalisé par sa vie, ce que montra le conflit du Conseil avec les chanoines en 1521.

Cependant on n'allait pas aux solutions extrêmes et il y avait tout un parti qui désirait une réforme limitée, avec le maintien de l'an-

cienne foi. Balard est représentatif de cet état d'esprit, lui qui déclare que le sac de Rome est une punition du Ciel et qui d'autre part ne se convertira que contraint et forcé. L'arrêté de juin 1532 semble montrer l'influence de ce groupe. Il y a d'autres témoignages : une plaquette imprimée à Genève à cette époque qui fait converser un abbé, un courtisan et le diable montre qu'on espérait beaucoup d'Adrien VI, partisan d'une réforme papale.

Mais à côté il y avait le parti beaucoup plus radical et violent dirigé par Robert Vandel et Baudichon de la Maisonneuve, qui finit par obtenir la majorité entre 1533 et 1535.

1026. — *Séance du 21 avril 1932.*

Un récit inédit de la révolution neuchâteloise, par M. Georges WERNER.

M. Werner a trouvé ce récit anonyme dans les papiers de sa grand-mère paternelle, portant la suscription suivante « Révolution de Neuchâtel écrite par mon neveu ». Ce neveu serait Paul Jeanneret, alors âgé d'une vingtaine d'années. Au témoignage de M. Piaget, directeur des Archives d'Etat de Neuchâtel, c'est la narration la plus complète qui subsiste de ces événements.

Après une revue des affaires suisses et neuchâteloises de 1831 à 1848, l'auteur décrit en détail et pour ainsi dire heure par heure le mouvement de la Chaux-de-Fonds accéléré par les nouvelles de la révolution française. Malgré l'envoi d'un commissaire du gouvernement l'agitation grandit, et, le 28 février au soir, la victoire est aux révolutionnaires du Locle et de la Chaux-de-Fonds, qui marchent ensuite sur la capitale, amenant la chute du gouvernement.

L'étymologie des noms de ville, par M. Henri GANDILLON.

Le conférencier parla de l'étymologie en général puis donna des exemples, entre autres les noms de Genève et de Zanthé.

Une rixe au Café du Théâtre à Genève en 1815, par M. Jean-Pierre FERRIER.

Cette rixe qui eut lieu à l'issue d'une représentation nous est connue par le procès-verbal du commissaire de police, dressé le 2 mars 1815.

Ce procès-verbal, tiré des Archives d'Etat (Procès criminel n° 21.660) est précieux, car il constitue un tableau extrêmement vivant et pittoresque d'une scène de la vie genevoise à l'époque de la Restauration.

Comment retrouver les objets perdus, superstition d'autrefois, par M. Émile RIVOIRE.

M. Rivoire donne un nouvel exemple (voir ci-dessus, p. 314) tiré également des « Registres du Conseil » du 27 novembre 1680

(R. C. 180, p. 183), de cette superstition qui consistait à faire tourner un objet pour obtenir une réponse à certaines questions: « Marie Debougy, Jane Castan, Jane Crochat, Susanne Bertol, Caterine Brisetuile appellées sur un renvoy du V.C. portant que ladite Bougy avoit fait tourner le crible à la sollicitation des susnommées pour découvrir le larcin fait à ladite Brisetuile, estants ouies, à la reserve de ladite Debougy, elles ont esté censurées grièvement, ayant promis par serment de se représenter et renvoyées au Consistoire, ce qui a esté prononcé. »

1027. — *Séance du 10 novembre 1932.*

Les origines de la « Sapaudia », par M. Paul E.-Martin.

Impr. sous le même titre dans la *Revue d'histoire suisse*, 1933, p. 183 à 205.

Une traduction française des « Commentaires évangéliques » de Bucser, par M. Jacques COURVOISIER.

Impr. sous le titre: *Une traduction française du commentaire de Bucser sur l'Évangile selon Saint Matthieu*, dans les *Cahiers de la Revue d'histoire et de philosophie religieuses publiés par la Faculté de Théologie protestante de l'Université de Strasbourg*, n° 26. Paris, 1933, 50 p. in-8°.

1028. — *Séance du 24 novembre 1932.*

L'Académie de Genève et la révolution de 1846, par M. Charles BORGEAUD. — Paraîtra dans le vol. III de son *Histoire de l'Université de Genève*.

Notes pour le miniaturiste dans les manuscrits de la Bibliothèque publique et universitaire, par M. Henri DELARUE.

Les manuscrits du moyen âge sortant des mains du copiste passaient ensuite entre celles du miniaturiste et du rubricateur. La besogne du miniaturiste est connue; quant à celle du rubricateur, elle consistait à écrire en rouge les titres, sous-titres de chapitres et certaines majuscules. L'un et l'autre étaient guidés par des notes dans la marge ou au bas des pages. Les notes pour le miniaturiste disparaissaient ensuite, mais les notes pour le rubricateur étaient le texte même qu'il devait reproduire. Il est arrivé quelquefois que le rubricateur a reproduit par inadvertance des notes destinées au miniaturiste, c'est le cas dans la *Somme le roi*, Ms. fr. 163 (Inv. 375) de la Bibliothèque publique de Genève.

Dans le même fonds, l'*Histoire ancienne*, Ms. fr. 72 (Inv. 231) nous a conservé toute une série de notes originales pour le miniaturiste écrites à l'encre dans les marges.

1029. — *Séance du 15 décembre 1932.*

Les ruines de Philippes en Macédoine d'après les découvertes récentes, avec projections lumineuses, par M. Paul COLLART.

Le nom de Philippes est célèbre dans l'histoire par la bataille fameuse des Guerres Civiles, en 42 avant J.-C., et par la première prédication du Christianisme en Europe vers l'an 50 de notre ère. La rencontre des armées romaines et le séjour de l'apôtre Paul à Philippes s'expliquent par la situation de cette ville sur la *Via Egnatia*, qui reliait l'Italie à l'Asie-Mineure à travers la péninsule balkanique. C'est grâce à cette route que se développa une ville romaine importante où n'existaient auparavant qu'une forteresse et une exploitation minière.

Les textes qui parlent de Philippes, si l'on met à part ceux qui se rapportent aux deux événements rappelés plus haut, et ces simples mentions de géographes, ne font connaître que deux moments de l'histoire de la ville : 1) La fondation, en 356 avant J.-C., par Philippe II de Macédoine de la forteresse à laquelle il donna son nom ; 2) l'envoi à Philippes par Octave en 30 avant J.-C. d'une colonie romaine composée d'Italiens dépossédés en faveur des vétérans. Ces faits sont confirmés par la numismatique : nous possédons des monnaies autonomes frappées à Philippes au IV^e siècle et des monnaies impériales qui portent le titre officiel de la colonie : Col[onia] Aug[usta] Iul[ia] Philip[ensis].

Mais seule l'étude du site peut nous renseigner sur l'importance de la ville, sur sa population, sur l'étendue et l'organisation de la colonie.

Depuis longtemps des voyageurs avaient signalé à Philippes des restes antiques abondants, décrit les monuments les plus apparents et copié quelques inscriptions. En 1861, Heuzey fit de ces ruines une exploration rapide, mais très bien conduite, dont il publia les résultats dans le bel ouvrage intitulé *Mission archéologique de Macédoine* ; on y trouve une description des monuments, une étude topographique du site, et surtout une riche moisson d'inscriptions récoltées sur tout le territoire de la colonie et donnant sur celle-ci une foule de renseignements.

Des fouilles furent entreprises à Philippes en 1914 par l'Ecole française d'Athènes sous la direction de M. Ch. Picard. Elles portèrent sur les monuments déjà signalés par Heuzey : l'enceinte de la ville, construite par Philippe au IV^e siècle ; la basilique byzantine dite de Dirékler, dont le dégagement exhaustif est en cours ; le théâtre, deux fois remanié à l'époque romaine et finalement transformé en arène ; les sanctuaires de l'Acropole, notamment celui des dieux égyptiens, et les inscriptions et reliefs votifs sculptés sur les rochers.

Les travaux repris en 1928, et confiés par M. Roussel, Directeur de l'Ecole française d'Athènes à M. Paul Collart, comportèrent, à côté d'une étude d'ensemble du site, une exploration méthodique de la région du forum de la colonie qui, est actuellement poursuivie.

On a reconnu l'existence d'une vaste place rectangulaire, de cent mètres sur cinquante, autour de laquelle des édifices publics étaient

symétriquement disposés. Une partie d'entre eux a été déjà dégagée. Il faut notamment signaler un temple d'ordre corinthien à deux colonnes *in antis* dont subsistent, outre le plan, un grand nombre de blocs architecturaux appartenant à la façade; parmi eux, des fragments de la dédicace qui courait sur la corniche et sur l'architrave permettent de dater l'édifice du règne de Marc-Aurèle. Un temple tout semblable correspondait à celui-ci de l'autre côté de la place; le bassin d'une vaste fontaine, des rampes qui donnaient accès du forum à la ville, un escalier qui le bordait sur trois côtés, et divers autres édifices ont été également fouillés.

Un grand nombre d'inscriptions ont été trouvées au cours de ces travaux: fragments des dédicaces monumentales gravées au front des édifices, dédicaces à des divinités, bases dressées en l'honneur de souverains ou de personnages influents de la colonie. D'autre part, beaucoup de fragments de sculptures ont été mis au jour, copies d'époque romaine de prototypes grecs, exécutées sans beaucoup de soin.

Chansons de l'Escalade, par M. Frédéric GARDY.

M. Frédéric Gardy présente quelques *Chansons de l'Escalade*, extraites de la collection formée par la Bibliothèque publique et universitaire, collection qui compte actuellement une soixantaine de numéros. Ces pièces, composées pour la plupart d'un seul feuillet, imprimées au XVII^e et au XVIII^e siècle, reproduisent le texte des diverses chansons inspirées par l'événement de 1602, telles que le *Cé qué laino*. Aucune de ces pièces n'est datée. Quelques-unes contiennent des allusions ou des indications qui permettent de déterminer l'époque de leur composition. Pour d'autres, la date d'impression peut être fixée approximativement d'après les caractères ou les ornements typographiques. C'est ainsi que sur un certain nombre d'entre elles on retrouve quelques-uns des portraits en forme de médaillons qui ont servi à illustrer les éditions successives des Vies de Plutarque, publiées à Genève par Simon Goulart à partir de 1594.

Les Deniers de l'Arche, par Albert CHOISY.

Les Deniers de l'Arche, dont les livres sont conservés aux Archives, sous les cotes Finances T. 1 à 193¹, et U. 1 à 13, constituaient le budget extraordinaire de la Seigneurie et lui servaient de fonds secrets. Leur institution remonte au 23 août 1536. Genève alors restait devoir à Messieurs de Berne environ 10.000 écus « à cause de la guerre et du pays gagné » et devait s'en acquitter avant Noël. Pour trouver les fonds, le Conseil résolut de faire un emprunt, d'abord volontaire, puis forcé, auprès des citoyens et bourgeois, à 6% d'intérêts. Gautier (*Histoire de Genève*, t. II, p. 522) a commis une confusion en croyant que les contribuables avaient été taxés au 6% de leur fortune.

¹ Ancienne cote : Trésor. B 270 à 476.

« Et pour remettre l'argent, est-il écrit, est ordonnée une arche de fer en laquelle a trois clefs, l'une a eue ledit Seigneur Savoye, l'autre Michel Sept, et la troisième le secrétaire. »

Dès lors, jusqu'à la fin de la République, la garde de ce trésor fut confiée à l'un des syndics, qui fut, dès 1646, le syndic de la garde. Il en tenait une comptabilité très régulière.

A la fin du XVI^e siècle, on trouve dans les « receus » le produit de gabelles, de curialeries, de greffes, les rançons d'ennemis prisonniers, la vente du butin de guerre, les légats, cotisations et amendes, le produit des halles, du « pistrin », des scribanies, des droits sur le riz, les cuirs, le suif, le poids du blé, une collecte des Grisons, etc.

Parmi les « livrées », il faut compter les voyages de magistrats, le salaire de Monsieur de Conforgien, le service d'information des capitaines et soldats, la charité accordée aux passants, les pensions de guerre.

Ce fonds subsista jusqu'à la chute de la République, en 1798.

1030. — *Séance du 5 janvier 1933.*

Rapports du président (M. Jean-Pierre FERRIER) et du trésorier (M. William GUËX).

Election du Comité: MM. Henri GRANDJEAN, président; Edouard CHAPUISAT, vice-président; William GUËX, trésorier; Gustave VAUCHER, secrétaire; Henri DELARUE, bibliothécaire; Louis BLONDEL; Jean-Pierre FERRIER; Auguste GAMPERT; Georges WERNER.

L'art roman de l'ouest de la France dans la région de la moyenne Loire, avec projections lumineuses, par M. Jean VALLERY-RADOT.

Le conférencier expose d'abord les principales caractéristiques de l'architecture religieuse de l'ouest de la France à l'époque romane et en définit les limites. Il montre ensuite comment ces différents éléments d'architecture et de décor ont franchi ces limites pour se propager librement dans la région de la moyenne Loire et présente de nombreux exemples pris en Anjou, en Touraine et en Berry. Le terme de cette extension vers l'est est fixé sur le point de rencontre avec l'extrême rayonnement de l'art roman bourguignon.

A l'époque gothique, la propagation des formules dites angevines, en Touraine, en Vendômois et jusqu'en Sologne, montre la persistance dans la même direction et sensiblement suivant le même axe, d'un courant d'influences artistiques dont l'origine remontait à l'époque romane.

1031. — *Séance du 19 janvier 1933.*

Le procès et la mort d'un réformé: Pierre Gaudet (1535), par Mlle Marie-Jeanne MERCIER.

Ce procès, conservé aux Archives de Genève (P.C. II^e série n^o 346), nous fait connaître la vie d'un de ces étrangers fugitifs venus à Genève pour cause de religion.

Pierre Gaudet est un jeune religieux du couvent de Corbeil, gagné aux idées nouvelles, qui, lors de l'affaire des Placards, se sent menacé et vient se réfugier auprès de son oncle, commandeur de Saint-Jean de Jérusalem à Compesières. Là il apprend qu'à Genève on discute librement de la religion; il s'y rend et s'y fixe, vivant d'abord caché par crainte de poursuites, puis donnant des leçons pour gagner sa vie. Il ne demande désormais qu'une chose: rester dans la ville où il a trouvé la sécurité et où il s'est marié. Cependant, ses affaires l'obligeant à retourner pour quelque temps dans son pays, il s'arrange avec un marchand de Genève pour faire avec lui une partie du voyage. Le 22 juin 1535, après un séjour de six mois, Gaudet quitte la ville avec son compagnon. Bien qu'ils aient choisi un chemin détourné, les deux hommes sont arrêtés et conduits au château de Peney, où on les jette en prison. Pierre Gaudet y subit un interrogatoire serré, qui fait l'objet de notre procès, finit, après plusieurs jours, par renier ses convictions réformées, et se voit malgré cela condamné au bûcher. D'autres documents nous apprennent qu'en effet il fut brûlé vif, et que la nouvelle répandit la consternation à Genève, où la vie à cette époque était une lutte de chaque jour. (Voir R.C., 29 juin 1535; Herminjard, *Corresp., des Réformateurs*, III, n^o 513.)

Deux auteurs réformés de l'époque, Antoine Fromment et Jean Crespin, ont relaté l'histoire et le martyre du malheureux Pierre Gaudet, et la confrontation de leurs écrits avec le procès, pièce que l'on peut considérer comme sûre, permet de constater leur bonne foi pour ce cas particulier, observation qui n'est pas sans portée quand il s'agit d'œuvres passionnées et qu'on peut soupçonner de partialité.

De tels procès sont rares; celui de Pierre Gaudet fournit une illustration précieuse des procédés employés par l'Inquisition à l'égard de ses adversaires pour obtenir d'eux une rétractation, tout en se réservant de les punir, sans engager toutefois dans ce double jeu la responsabilité de l'Eglise. Outre ce but principal: la rétractation, les inquisiteurs cherchent à tirer du prévenu des renseignements sur la situation à Genève, sur certains de ses habitants, sur les secours qu'elle peut attendre de Berne, et, dernières nouvelles, sur la « dispute » de Rive, discussion théologique à laquelle Pierre Gaudet a assisté, et qui n'était pas encore terminée à son départ. Les indications du prisonnier nous fournissent plusieurs détails historiques inédits, qui ajoutent à l'intérêt de son procès.

Genève en 1824: lettres inédites du professeur P.-F. Bellot à Etienne Dumont (2^e partie), par M. Jean MARTIN.

Voir ci-dessus, séance du 10 mars 1932, p. 316.

1032. — *Séance du 2 février 1933.*

A la mémoire de Bezanson Hugues, par M. Henri NAEF. — Impr. ci-après, p. 334, sous le titre de: *Bezanson Hugues, son ascendance et sa postérité, ses amis fribourgeois.*

1033. — *Séance du 16 février 1933.*

A travers les archives d'Espagne, par M. Théophile GEISENDORF-DES GOUTTES.

Voir son ouvrage intitulé: *Les prisonniers de guerre au temps du Premier Empire: l'expédition et la captivité d'Andalousie (1808-1810)*. Genève (1932), in-8°.

Esquisse d'un recueil de textes relatifs à l'histoire de Genève, par Mlle Marguerite MAIRE.

L'étude de l'histoire nationale paraît avoir perdu quelque peu la faveur dont elle jouissait autrefois dans nos écoles. Elle est reléguée dans quelques cours des dernières années des programmes d'études et on l'enseigne, par la force des choses, très rapidement. C'est pourquoi il a semblé utile de remédier à cette insuffisance et de fournir à la jeunesse, aux maîtres de nos écoles, ainsi qu'aux amateurs d'histoire de Genève, l'occasion d'un contact direct avec des textes originaux.

Cette collection de textes ne serait aucunement comparable à un recueil de sources. Son but serait de faire connaître sous un aspect descriptif, concret, pittoresque les mœurs de nos ancêtres, les conditions matérielles, économiques, intellectuelles dans lesquelles ils vivaient. Ces fragments historiques étant destinés au grand public, et non à des spécialistes, seraient classés selon l'ordre chronologique des sujets qu'ils traitent et présentés dans une orthographe et une ponctuation modernisées, afin que la lecture en soit plus facile.

Principaux textes collationnés jusqu'à ce jour (le travail étant loin de son achèvement):

Extraits des Franchises de 1387; les industries et les hôtelleries genevoises au XV^e siècle, d'après Fréd. Borel; extraits des « Chroniques de Genève » de Bonivard, des « Actes et Gestes de la Cité de Genève » de Fromment; le départ des Clarisses (Jeanne de Jussie); texte du plébiscite de Réformation du 21 mai 1536; lois du Collège pour les écoliers et les maîtres, d'après l'« Ordre et manière d'enseigner... » d'A. Saunier et l'« Ordre du Collège » de 1559; de Calvin, le récit de sa vocation et son testament; deux colloques de Maturin Cordier; quelques règlements corporatifs, cries et ordonnances extraits des Registres d'Edits; le serment des nouveaux bourgeois au XVI^e siècle; une lettre de Simon Goulart sur l'Escalade; deux descriptions de Genève et des Genevois dues au Français Davity et à Chappuzeau; un extrait de la préface de l'« Histoire de Genève » de J.-Ant. Gautier, des ordonnances somptuaires et règlements du

XVIII^e siècle; des extraits d'œuvres de Rousseau et d'Ivernois dénonçant les dangers de l'accroissement du luxe; des relations de la fête des Promotions; une lettre de Pictet de Rochemont sur l'organisation de l'enseignement mutuel, ainsi que le portrait du diplomate genevois dû à Philippe Monnier. Enfin, le texte de la Convention de la Croix-Rouge, de 1864.

1034. — *Séance du 2 mars 1933.*

Notes sur les progrès du mouvement réformé à Genève, 1531-1532, par M. Victor VAN BERCHEM.

A l'aide des tomes XI et XII (ce dernier en cours d'impression) des *Registres du Conseil*, M. Van Berchem poursuit l'étude dont il a communiqué un premier fragment à la Société en mars 1930 (v. ci-dessus p. 242). Les élections de février 1531 marquèrent une réaction contre la politique de Robert Vandel, qui favorisait l'influence bernoise et les nouvelles idées religieuses. Mais ce parti n'accepta pas sa défaite sans résistance. Preuve en soit l'assemblée populaire du 19 mars, dans le cloître du couvent de Rive, qui paraît avoir été provoquée par les partisans de la Réforme et donna lieu aux reproches de Fribourg, où l'on disait que les Genevois voulaient être luthériens, « non pas d'un seul (c'est-à-dire individuellement), mais de toute la ville ». Cependant la guerre confessionnelle entre les Cantons suisses, terminée par la victoire des catholiques à Cappel (11 octobre 1531), fit subir un temps d'arrêt à la cause protestante à Genève. La Savoie crut pouvoir profiter de l'affaiblissement de la puissance bernoise pour réaliser enfin la conquête de la ville. Fribourg et Berne exigèrent le remboursement des frais du secours de 1530, en menaçant de rompre la combourgeoisie, seule garantie efficace de l'indépendance genevoise. De son côté, le duc de Savoie établit autour de la ville un blocus qui imposa de grandes souffrances à la population, privée de vivres et de bois au cœur d'un hiver rigoureux. Mais le péril fit renaître l'union dans la cité menacée; les chefs des deux factions rivales, Bezanson Hugues et Robert Vandel, unirent leurs efforts pour sauver la combourgeoisie en ranimant dans les deux villes alliées les sympathies pour Genève. On vit aussi rentrer au Conseil plusieurs partisans de la doctrine évangélique; tels sont Claude Savoye et Ami Porral, deux des quatre syndics élus en février 1532.

Ce temps de répit dans la lutte religieuse ne devait pas durer. La trêve fut rompue au mois de juin par l'affaire des placards, ces affiches imprimées que les novateurs firent apposer aux portes des églises et où étaient exposés les principes de la doctrine luthérienne. M. van Berchem étudie, en terminant, les différents témoignages que nous possédons sur cet incident mémorable de la Réforme genevoise.

La genèse de la Médiation de 1737, par M. André CORBAZ.

L'intervention soudaine de la France en 1737 dans nos affaires est, par sa portée et ses conséquences, l'un des faits les plus importants

de l'histoire de Genève au XVIII^e siècle. La Médiation est l'acte final de la tragédie révolutionnaire qui va de 1734 à 1738; elle eut comme prétexte le combat du Perron des 22 et 23 août 1737, qui rendit les michelistes maîtres de la situation et provoqua l'exode de plus de 3000 personnes: les montréalistes et leurs alliés, natifs et habitants.

Jusqu'à ce jour, tous nos historiens se sont tus sur le fait qui déterminait la démarche de la France et dont les Registres officiels ne font pas mention. Ce fait est l'entrevue que le ministre de la République à la Cour de France, Isaac Thellusson, eut avec le cardinal de Fleury en septembre 1737, entrevue au cours de laquelle le cardinal lui aurait dit: « Nous sauverons Genève, je vous le promets. » Thellusson avait agi de son propre chef et sans l'avis de ses amis politiques. Et lorsque fut décidée la Médiation, le gouvernement ignora cette démarche. Il est vrai qu'alors Thellusson mit toute son énergie à défendre auprès de son gouvernement et de ses amis l'œuvre qui s'ébauchait. Il écrit au Conseil: « Je vous le dis net, votre paradis ou votre enfer sont à votre option, mais craignez réellement l'enfer, si on choisit mal » (17 septembre 1737).

Il faut dire que l'annonce de cette ingérence du grand Etat voisin provoqua dans toutes les classes de la population de la stupeur et de la colère. On assista à un soubresaut de la conscience nationale. Même les émigrés se défiaient de la France; ils eussent préféré la simple intervention de Berne et de Zurich, de Berne surtout, dont on se rappelait le secours en 1707. De Thellusson: « Je trouvay même de la part du Conseil sur mes premiers succès si peu d'encouragement que je voulus continuer de prendre tout sur moy et de répondre de tout jusqu'à ce que le succès définitif justifiât mes raisons. »

Toute la conduite de Thellusson en cette affaire tranche nettement avec l'idée que nous nous faisons d'un ministre accrédité auprès d'une Cour étrangère. Il agit en dehors de ses instructions et même en contradiction avec elles. Mais Isaac Thellusson était une personnalité forte et, par ses relations, une puissance. Il entretenait avec l'avoyer d'Erlach et avec le premier syndic Grenus, une correspondance secrète, dont nous connaissons la teneur. A la mort de ce dernier, en pleine Médiation, ses héritiers brûlèrent ces papiers, les trouvant compromettants. Ajoutons que Thellusson marcha de déception en déception. Micheli et ses amis s'employèrent à la Cour pour le décrier, en montrant l'exagération qu'il avait mise à dépeindre la situation à Genève. Puis le médiateur désigné par la Cour ne fut pas celui qu'il eût désiré. Enfin ce médiateur, le comte de Lautrec, guidé par son secrétaire M. de Gauffecourt, qui avait été désigné par les bourgeois pour défendre leurs intérêts, fit œuvre impartiale en écoutant toutes les parties. Grâce à sa probité et à celle du cardinal de Fleury, la Médiation de 1738 valut à la République plus de vingt années de paix intérieure. Voyant que son œuvre lui échappait, Thellusson partit pour la Hollande, où il avait passé une partie de sa jeunesse, et y fit un long séjour.

Mais lorsque la Médiation fut un fait accompli, le Conseil général lui ayant donné son approbation, Thellusson voulut en réclamer la paternité. Le 7 juin 1738, il adressa au Conseil une longue lettre

explicative dans laquelle il exposait toutes ses démarches, priant de « la mettre sous clé ou de la communiquer au Deux Cents ».

Or, il importait pour le gouvernement et pour son œuvre d'apaisement, reposant sur le plan national et démocratique, de garder le silence sur le début de la Médiation. Il semble du reste qu'au-dessus du Conseil, il y eut un « superconseil » formé de Grenus, de l'ancien syndic Buisson et du conseiller Mussard, qui aurait été au courant de la chose et qui recommandait à Thellusson cinq mois auparavant de « laisser dans un éternel mystère une infinité de choses... »

Le Deux Cents ignora la lettre de Thellusson, qui ne figure ni dans le Registre du Conseil, ni dans les « Pièces Historiques ». En Conseil, il n'en fut pas fait mention. La raison d'Etat commandait que l'oubli se fit. L'effet produit sur le peuple en eût été désastreux, Thellusson passant pour « outré » d'anti-démocratisme.

Mais Thellusson, dont l'étoile politique alla en déclinant, voulut en appeler à la postérité. Le document révélateur figure dans ses « Mémoires », dont il existe plusieurs copies. Deux d'entre elles ont été obligeamment mises à notre disposition par leurs possesseurs.

Tiré de la « Vie d'Isaac Thellusson, 1690-1755 » (en préparation)

1035. — *Séance du 16 mars 1933.*

Les cartes du lac de Genève au début du XVII^e siècle, avec projections lumineuses, par M. Etienne CLOUZOT. — Imp. dans *Genava*, XII, 1933, p. 171 à 187.

Quelques « villeneuves » ou bourgs neufs du XIII^e siècle: Hermance, Versoix, Monthoux, Bonneville, avec projections lumineuses, par M. Louis BLONDEL.

C'est pour développer leurs états et combattre l'influence économique des villes indépendantes, que dans notre pays, les grands seigneurs, les Faucigny, les sires de Gex, les comtes de Savoie, fondèrent au XIII^e siècle, des villes nouvelles, construites sur un plan régulier, entourées d'une muraille et dotées de franchises appréciables.

Hermance, que la légende faisait remonter à Hermengarde, a été construite par Aimon de Faucigny peu avant 1247. Le mot *castrum* ne désigne pas seulement le château, mais le bourg tout entier. En 1247, le fondateur obtint une bulle du Pape, l'autorisant à établir des chapelles dans ses *castra* d'Hermance et de Monthoux; jusqu'alors elles n'étaient qu'en bois. Une de ces chapelles est l'église d'Hermance. Les villeneuves étaient presque toujours prises aux dépens d'une autre paroisse plus ancienne, et il fallait une autorisation spéciale pour fonder une nouvelle église. Soit le curé, soit l'évêque étaient généralement opposés à ces démembrements. A Hermance, le siège paroissial était à Villars, localité maintenant disparue, entre Hermance et Chevrens. Villars est cité encore en 1365, dans le pouillé, comme paroisse; en 1443 il n'en est plus fait mention: dès cette époque Hermance a absorbé l'ancien siège paroissial, et Villars

est désormais desservi par le curé d'Hermance. M. Blondel présente un plan dressé par lui-même du bourg d'Hermance, divisé en bourg d'en-bas et bourg d'en-haut avec le château proprement dit, appelé « le Barrioz ». La grosse tour actuelle n'est pas de 1247, mais a été construite en 1338-1339 par Mermet Rosset, de Bonne, qui travaillait pour le dauphin de Viennois.

Monthoux a suivi un développement parallèle à celui d'Hermance, mais ici on a des actes plus nombreux pour éclairer les tractations tendant à l'établissement de la nouvelle église du *castrum*. Le curé de Vetraz, dont Monthoux dépendait, ne se soumit pas à la première bulle de 1247; appuyé par l'évêque, il refuse de laisser établir une nouvelle église avec cimetière. Une seconde bulle d'Innocent IV obligea l'évêque et le curé à se soumettre. Monthoux se subdivisait en deux parties, le bourg et le château, qui lui-même avait trois subdivisions.

Bonneville a des origines peu connues. M. Blondel montre que le bourg a été fondé par Agnès de Faucigny et son mari Pierre de Savoie, peu avant 1262, car c'est à cette date qu'on parle de la constitution de cette ville. Le lieu s'appelait alors Toisinge, le nom de Bonneville n'apparaît qu'en 1282. Comme les autres villeneuves, Bonneville est prise sur le territoire d'une autre paroisse, celle de la Côte d'Hyot, qui reste siège paroissial jusqu'au XVI^e siècle.

Versoix, qui était considéré comme une très ancienne localité, car on parle de son château en 1022, est aussi un bourg constitué par Pierre de Savoie. Il est possible que le château primitif ait été à Saint-Loup, siège de la paroisse, la chapelle de St-Théodule, dans les murs de Versoix, n'étant au début que filiale de celle de Saint-Loup. L'église paroissiale n'a été transférée à Versoix qu'après 1536.

Pierre de Savoie s'assura la position de Versoix en acquérant de l'abbaye de Saint-Maurice, dès 1257, et plus tard du prévôt du Grand St-Bernard, les droits qu'ils avaient sur la paroisse.

Dans ses testaments de 1264 et 1268 Pierre de Savoie lègue Versoix à sa femme Agnès de Faucigny, celle-ci à son tour lègue à Simon de Joinville, le bourg, à condition qu'il y construira une chapelle. D'autre part, c'est en 1269 qu'on parle pour la première fois des franchises de Versoix, qui viennent d'être accordées. M. Blondel, après avoir donné des détails topographiques sur le château et le bourg de Versoix, cite encore, avec plans à l'appui, d'autres villeneuves comme Peney, Gaillard, Jussy, Gex.

1036. — *Séance du 30 mars 1933.*

Jules César Paschali, un poète sicilien bourgeois de Genève, par M. Tommaso CASTIGLIONE.

Jules César Paschali, patricien de Messine, vint se réfugier à Genève en 1555 pour se soustraire à la persécution religieuse. Son adhésion au calvinisme fut enthousiaste; aussi trois ans après son arrivée dans la ville réformée, il publia une première traduction en italien de l'*Institution Chrétienne*, qu'il dédia au marquis Galeazzo Caracciolo, le noble napolitain, également réfugié, fondateur à Genève de l'Église évangélique italienne. Mais quelques années plus tard, le

jeune littérateur alla se fixer à Bâle, puis à Coppet. Cette vie errante le fit soupçonner d'être au service du duc de Savoie; quoi qu'il en soit, à partir de 1587, la famille de J. C. Paschali joue un rôle très important dans les affaires politiques de la République.

Par une de ses poésies nous apprenons que trois de ses fils ont trouvé la mort au service de Genève. La Seigneurie en sut gré au père si durement éprouvé, car en 1591, la bourgeoisie lui fut accordée « gratuitement et de grâce spéciale ». Appauvri par les sacrifices faits pour sa seconde patrie, il vécut dès lors des subsides du Conseil. Il mourut probablement en 1601.

Quelques mois après, son fils cadet, Marc Antoine, emprisonné à Rome comme protestant, réussit à gagner la confiance du cardinal Aldobrandin et à connaître les plans de celui-ci et de la Savoie sur Genève. Il s'y rendit en hâte et mit la Seigneurie au courant du danger. Ce fut le premier avis qui permit aux genevois de se préparer à la défense glorieuse de l'Escalade.

Le poète, qui avait dédié à la reine Elizabeth d'Angleterre la version en italien de tous les psaumes de David, nous a laissé aussi un recueil de vers remarquables, sous ce titre: *Rime spirituali*, dédié celui-ci « al molto Magnifico et honoratissimo Signore Oratio Micheli ». Il y ajouta un très court essai d'un poème: l'*Universo*, dont on ne savait, jusqu'à l'étude récente de Benedetto Croce, qui a tiré Paschali de l'oubli, s'il fut jamais terminé. M. Castiglione a pu établir, grâce à la bienveillance de M. Albert Choisy, qui possède sur ce sujet des documents importants, que le poème fut achevé et qu'il devait paraître en 1593, « disposé en 31 cantiques, embellis et enrichis d'annotations au profit et delectation du lecteur ». Où est-il aujourd'hui ? Existe-t-il encore ? Chacun comprendra combien il serait intéressant de retrouver cet ouvrage créé à la même époque et sur le même sujet biblique que les poèmes de Du Bartas, *La Sepmaine*, et celui du Tasse, *Il Mondo creato*, pour pouvoir juger à sa juste valeur le poète sicilien bourgeois de Genève et le remettre à la place qui lui revient dans l'histoire de la littérature italienne.

Les portraits de Farel, avec projections lumineuses, par M. Henri DELARUE.

Dans un article du *Musée Neuchâtelois*, M. le professeur Arthur Piaget a cherché à préciser quelques traits de la physionomie de Farel. En passant il a détruit quelques légendes, celle de la barbe rousse, qu'il faut restituer au frère de Farel et celle du corps chétif, qui résulte d'une mauvaise interprétation d'un passage du *Levain du calvinisme*. M. Piaget estime, d'autre part, qu'on a très mal restauré il y a quelques années le principal portrait du réformateur et qu'on lui a enlevé tout son caractère. Ce n'est pas l'avis de M. Delarue, qui après une étude attentive, montre que ce fameux portrait avait été considérablement déformé par une retouche ancienne et que la restauration, basée sur des gravures du XVI^e siècle, faites d'après le portrait encore intact, et dont on nous présente plusieurs exemplaires, a rétabli la physionomie du réformateur dans son premier état.

1037. — *Séance du 27 avril 1933.*

Nos trésors d'art chrétien: l'église Saint-Jean Baptiste de Grandson, avec projections lumineuses, par M. Eugène BACH, de Lausanne, membre correspondant.

Le prieuré de Grandson, fondé sans doute par les seigneurs du lieu, remonte au moins aux dernières années du XI^e siècle. C'était un monastère important qui possédait des terres jusqu'en Bourgogne et en Bresse. Il dépendait de la Chaise-Dieu, célèbre abbaye bénédictine d'Auvergne.

L'église du prieuré, qui date du XII^e siècle, était en état de dégradation en 1596 déjà; elle fut restaurée entre 1902 et 1905.

Son originalité est d'être une construction de style roman auvergnat, avec voûte en berceau, éclairage indirect, et des transepts couverts par des berceaux parallèles à la nef, alors que la plupart des édifices romans de nos régions révèlent une influence bourguignone. Seule la décoration peut se réclamer de cette dernière.
